

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 2 juin, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand



Sont présents : Madame Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Noël Picard et Gilles Payer.

Sont absents : Madame Marie-Céline Hébert

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du Code municipal du Québec a été dûment respecté, notamment par la transmission aux membres du conseil de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

1. Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption des procès-verbaux du mois mai 2025

2. Finances

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 mai 2025

2.2 Rapport mensuel des revenus et des dépenses au 31 mai 2025

3. Dossier station essence :

4. Dossiers mine :

5. Rapport du Maire :

5.1 Rapport faits saillants des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

5.2 Présentation dérogation mineure - 1305 chemin du Lac-Doré Nord

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

7. Département de l'Administration

7.1 Correspondance - Annexe III

7.2 Autorisation signature de l'entente entre la municipalité et C.L. Outaouais

7.3 Autorisation signature de l'entente entre la municipalité et le propriétaire du lot 5 257 958

8. Département de la Sécurité publique

8.1 Nomination d'un capitaine

8.2 Achat et installation lumières verte et rouge - portes caserne

8.3 Acquisition d'appareils respiratoires - pompiers

8.4 Embauche d'un pompier volontaire

8.5 Achat bouées et signalisation en vertu du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments - Transport Canada

9. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu

9.1 Demande d'aide financière – PADF MRC

9.2 Demande d'aide financière – MRNF Traverses de cours d'eau

9.3 Embauche chauffeur-journalier saisonnier

9.4 Appel d'offre sur invitation – remplacement du camion GMC 2015

9.5 Achat d'un bassin de nettoyage - garage

10. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme

10.1 Demande de dérogation mineure – 1305, chemin du Lac-Doré Nord

10.2 Entente poste d'inspection bateaux – Monsieur Tony Dumais

11. Département des Loisirs, culture et tourisme – développement économique

11.1 Achat rameur - centre de conditionnement physique

11.2 Ouverture des soumissions AOP 2025-02 Loisirs Aire de jeux

11.3 Adjudication du contrat AOP 2025-02 Loisirs Aire de jeux

12. Période de questions

13. Levée de la séance

1.1 Ouverture de la séance

2025-06-41266

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18H36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-06-41267

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie de l'ordre du jour avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture de l'ordre du jour soit dispensée et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2025

2025-06-41268

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025 soit exemptée et adoptées tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 mai 2025

2025-06-41269

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 mai 2025 pour un montant total de 143 248.31 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 63 766.73 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25573 à 25593
- Les paiements directs 501972 à 502012
- Les prélèvements 6910 à 6941

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2025

2025-06-41270

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 mai 2025 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER STATION D'ESSENCE

4. DOSSIER MINES

5. RAPPORT DU MAIRE

5.1 Rapport des faits saillants des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

5.2 Présentation dérogation mineure - 1305, Lac-Doré Nord

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

7. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

7.1 CORRESPONDANCE - Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de mai 2025 ».

7.2 Autorisation signature de l'entente entre la Municipalité et C.L. Outaouais

2025-06-41271

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la compagnie C.L. Outaouais utilise depuis plusieurs années un terrain privé appartenant à Monsieur Pascal Levert, situé au 1830, rue Filiatreault, à Duhamel (lot 5 257 999), à des fins d'entreposage de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation contrevient à certaines dispositions du règlement d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent régulariser la situation de manière transitoire, dans un esprit de collaboration et de respect des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devait initialement déposer une proposition d'acquisition d'un terrain municipal en avril 2025, mais qu'ils ont demandé de reporter ce dépôt à avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte ce report, sous certaines conditions, lesquelles sont prévues dans une entente rédigée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit notamment l'interdiction d'accroître l'utilisation actuelle du terrain, l'engagement de cesser toute activité d'entreposage d'ici le 30 juin 2026, ainsi que le retrait complet de toutes les embarcations, équipements et installations avant cette date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Pharand et la directrice générale, Madame Liette Quenneville, à signer, au nom de la Municipalité de Duhamel, l'entente intervenue entre la Municipalité et le propriétaire concerné, visant à encadrer temporairement l'utilisation du lot 5 257 999 pour l'entreposage de bateaux;

QUE cette autorisation est conditionnelle au respect intégral des engagements prévus dans l'entente, notamment l'arrêt complet des activités d'entreposage au plus tard le 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation signature de l'entente entre la Municipalité et propriétaire du lot 5 257 958

2025-06-41272

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser le terrain situé au 1874, rue Principale, appartenant à la compagnie 1803753 Ontario Inc. à des fins de stationnement lors d'activités municipales et pour l'installation d'un panneau à message variable monté sur remorque ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit les engagements respectifs des parties, notamment en ce qui concerne l'entretien du terrain, la protection des installations existantes et les modalités de résiliation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Pharand et la directrice générale, Madame Liette Quenneville, à signer, au nom de la Municipalité de Duhamel, l'entente intervenue avec la compagnie 1803753 Ontario Inc concernant l'utilisation du terrain situé au 1874, rue Principale, selon les conditions énoncées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Nomination d'un capitaine

2025-06-41273

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a recommandé la nomination d'un capitaine afin de répondre aux besoins opérationnels du service;

CONSIDÉRANT QUE le candidat proposé, monsieur Gilbert Brosseau, possède les qualifications, l'expérience et les compétences requises pour occuper cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE monsieur Gilbert Brosseau soit nommé capitaine au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de Duhamel, à compter du 2 juin 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Achat et installation lumières verte et rouge – portes caserne

2025-06-41274

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité aux abords des portes ou barrières automatiques de la caserne des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de lumières de signalisation verte et rouge permettra d'indiquer clairement lorsque les portes sont complètement ouvertes, garantissant ainsi une entrée et une sortie sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement contribuera à réduire les risques d'accidents et de dommages coûteux ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

- Portes Mackie Inc. au montant de 5 429,11 \$ taxes incluses ;
- Portes Mackie Inc. (variante) au montant de 7 588,68 \$ taxes incluses;
- Duhamel Électrique Inc. au montant de 3 592,96 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE cette acquisition soit effectuée auprès de Duhamel Électrique Inc., selon la soumission reçue, pour un montant de 3 125,00 \$ plus taxes, matériel et installation inclus ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire no. 22-22000-726 *Ameublements, équipements* et que le financement provienne du poste budgétaire no. 03-31016-000 *Investissements - incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Acquisition d'appareils respiratoires - Pompiers

2025-06-41275

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par monsieur Benoit Fiset directeur du service incendie et son adjoint monsieur Dominique Bougie, sur le besoin primordial pour un service d'incendie, d'avoir des appareils de protection respiratoire individuel autonome;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et la recommandation du directeur du service d'incendie et de son adjoint d'accepter l'offre de 73 780.00 \$ plus taxes, de la compagnie Boivin & Gauvin, jugée conforme aux besoins opérationnels et aux normes de sécurité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail, particulièrement en ce qui a trait à la protection des pompiers lors d'interventions;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'achat de huit (8) appareils de protection respiratoire individuel autonome (ARI) ainsi que les accessoires, au montant de 73 780.00 \$ plus taxes, auprès de la compagnie Boivin & Gauvin, conformément à la soumission reçue;

QUE la dépense nette, au montant de 77 459,78 \$, soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- un montant de 40 000,00 \$ au poste budgétaire no 59-13149-000 *Surplus affecté – Premiers répondants* ;
- un montant de 37 459,78 \$ au poste budgétaire no 59-11000-000 *Surplus accumulé non affecté*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Embauche d'un pompier volontaire

2025-06-41276

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Tommy Lee Larue au poste de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT la recommandation monsieur Benoit Fiset, directeur du service de sécurité publique, à l'effet de retenir cette candidature ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la recommandation du directeur du service de sécurité publique et embauche monsieur Tommy Lee en tant que pompier à l'essai pour une période de probation de 3 mois, conditionnel à l'obtention d'un dossier exempt d'antécédents judiciaires et d'un bilan de santé favorable.

QUE les frais liés au bilan de santé et aux antécédents judiciaires ainsi qu'aux déplacements pour ceux-ci seront remboursés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Achat bouées et signalisation en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments – Transport Canada

2025-06-41277

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu un avis de non-conformité de la part du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada, à la suite d'une visite de surveillance effectuée le 24 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet avis indique l'absence de bouées et de signalisation appropriées concernant les restrictions de navigation en vigueur sur la Rivière Preston, rivière Ernest, rivière Petite-Nation ainsi que sur le lac Gagnon ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se conformer aux exigences réglementaires en matière de sécurité nautique, en procédant à l'installation des dispositifs d'affichage requis aux endroits spécifiés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité entérine l'achat de bouées et de panneaux d'affichage au montant de 3 857.41\$ taxes incluses conformément aux exigences du Bureau de la sécurité nautique, auprès de la compagnie "Nordak Marine"

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire no. 22-37200-725 Descente bateau quai et que son financement provienne du poste budgétaire no. 03-31000-000 Fonds des dépenses en immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aide financière – PADF MRC

2025-06-41278

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) vise à soutenir les initiatives locales liées à la mise en valeur et à la gestion durable des ressources forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation de travaux de réfection de la route 6, un chemin multiusage situé sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE les membre du Conseil autorisent Madame Dany Faucher, directrice des travaux public à déposer, au nom de la Municipalité de Duhamel, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2025, visant à financer les travaux de réfection de la route 6 ;

QUE la directrice des travaux publics soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette demande et à en assurer le suivi auprès des autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Programme de restauration des traverses de cours d'eau

2025-06-41279

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts offre un programme de subvention visant la restauration des traverses de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite soumettre quatre (4) projets dans le cadre de ce programme, consistant à remplacer des ponceaux existants par des structures de plus grande dimension permettant un meilleur écoulement et une meilleure intégration environnementale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate madame Dany Faucher à déposer, au nom de la Municipalité, les demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de restauration des traverses de cours d'eau – année 2025, auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, pour les chemins des Îles, du Lac-Gagnon Est, Iroquois et de la route 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Embauche chauffeur-journalier saisonnier

2025-06-41280

CONSIDÉRANT QUE le poste de chauffeur-journalier saisonnier a été affiché à l'interne et à l'externe, conformément à la convention des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT les entrevues menées par le comité de sélection à l'effet d'embaucher un chauffeur-journalier saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait ses recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU

QUE monsieur Tommy Lee Larue, soit et est embauché pour occuper le poste de chauffeur-journalier saisonnier, à compter du 9 juin 2025;

QUE les conditions sont celles prévues à la convention des employés syndiqués de la Municipalité de Duhamel pour la classe 6 à l'échelon 3;

QUE, comme prévu à ladite convention, une période de probation s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Appel d'offres sur invitation – remplacement du camion GMC 2015

2025-06-41281

CONSIDÉRANT QUE le camion GMC 4 X4 véhicule V-69 est prévu au plan de remplacement de la municipalité en 2025;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation AOI 2025-05 TP acquisition d'un camion 4 X 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Achat d'un bassin de nettoyage - garage

2025-06-41282

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le service des travaux publics pour l'acquisition d'un bassin de nettoyage destiné à l'entretien des pièces mécaniques au garage municipal ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture d'un bassin de nettoyage, soit celle de Wurth Canada au montant de 3 723.99 \$ taxes incluses, et celle de Main Industrial Sales Ltd au montant de 4 124,56 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un bassin de nettoyage pour le garage municipal, au montant de 3 723.99 \$ taxes incluses, auprès de la compagnie Wurth Canada, conformément à la soumission reçue ;

QUE la dépense nette au montant de 3 400.51 \$ soit imputée au poste budgétaire no. 22-320000-726 *Ameublements, équipements* et que le financement provienne du poste budgétaire no. 03-31015-000 *Investissements - voirie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure – 1305 Lac-Doré Nord

2025-06-41283

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le 1305, chemin du Lac-Doré Nord a été soumise en bonne et due forme au service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dont la hauteur excède légèrement les normes prévues au règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte de la réglementation actuelle entraîne un préjudice sérieux pour le propriétaire, en limitant la hauteur requise pour l'aménagement d'une mezzanine et pour permettre l'installation d'une porte de garage adaptée à des équipements de grande taille ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée vise une augmentation de 0,7 mètre de la hauteur maximale permise pour un bâtiment accessoire, cette hauteur excédentaire étant constatée sur une seule face du bâtiment en raison de la topographie du terrain, et mesurée selon la méthode applicable au calcul de la hauteur des bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de hauteur demandée n'aura pas d'impact visuel significatif sur les propriétés avoisinantes, en raison du dénivelé du terrain et de l'absence de bâtiments voisins immédiats;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du CCU et accordent la dérogation mineure tel que présenté par le propriétaire du 1305, chemin du Lac-Doré Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Entente poste d'inspection bateau – Monsieur Tony Dumais

2025-06-41284

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre ses efforts en matière de protection des plans d'eau présents sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place et l'opération d'un poste d'inspection de bateau est une mesure essentielle pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de nos lacs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec monsieur Tony Dumais concernant l'utilisation de son terrain pour l'installation du poste d'inspection des bateaux ainsi que l'organisation des accès aux lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel entérine l'entente signée entre la municipalité et monsieur Tony Dumais relativement au poste d'inspection des bateaux et à la gestion des accès aux lacs ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Achat d'un rameur – pour Centre de conditionnement physique

2025-06-41285

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité autorise l'achat d'un rameur pour le centre de conditionnement physique au montant de 1499.99\$ plus taxes.

QUE la dépense nette au montant de 1 584.80 \$ soit imputée au poste budgétaire no. 22-70120-726 *Ameublements, équipements* et que le financement provienne du poste budgétaire no. 59-14005-000 *Réserve financière centre de conditionnement physique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Ouverture des soumissions AOP 2025-02 Loisirs – Aire de jeux

2025-06-41286

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel a procédé à l'appel d'offres AOP 2025-02 – Loisirs pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux, lequel justifie le recours à un système d'évaluation des offres reposant sur des critères qualitatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2025, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux, aux prix globaux suivants (taxes incluses) :

- Jambette : 159 447,33 \$
- Inexco : 157 585,72 \$
- Tessier Récréo-Parc : 160 572,27 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation s'est réuni le 29 mai 2025 afin d'analyser les propositions selon les critères préétablis au devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été évaluées et que les pointages finaux obtenus sont les suivants :

- Jambette : 56.9%
- Inexco : 78.5%
- Tessier Récréo-Parc : 80.5%

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal prenne acte des résultats de l'évaluation qualitative réalisée par le comité d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Adjudication du contrat AOP 2025-02 Loisirs – Aire de jeux

2025-06-41287

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air-volet 2 pour l'implantation d'une aire de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une aire de jeux a été retenu dans le cadre de ce programme et qu'une somme maximale de 83 750\$, équivalent à 67% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a procédé à un appel d'offres public# AOP 2025-02 Loisirs pour les services professionnels pour la conception d'un aire de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu trois (3) soumissions et que tous étaient conformes pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a constitué un comité de sélection pour évaluer les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a mandaté la direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM à la préparation des plans et devis, l'analyse des soumissions reçues ainsi que pour rédiger la grille d'évaluation et pondération avec les membres du comité de sélection pour la conception et la construction de l'aire de jeux;

CONSIDÉRANT le rapport du comité pour l'adjudication du contrat :

Nom de la firme	Note de l'évaluation	Prix avant taxes
Jambette	56.9%	138 680.00 \$
Tessier Récréo-Parc	80.5%	139 658.42 \$
Inexco	78.5%	137 060.86 \$

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Duhamel accorde le contrat de services professionnels à la firme Tessier Récréo-Parc, ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'analyse des soumissions, pour un montant de 139 658,42 \$ avant taxes, dans le cadre de l'appel d'offres public no AOP 2025-02 Loisir ;

QUE la dépense nette au montant de 146 623.44 \$ soit financée à même la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 2, pour un montant de 83 750 \$ et que la balance au montant de 62 873.44 \$ impute le poste budgétaire no. 55-16200-000 Revenus reportés – Fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-06-41288

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière-très.